



Conditions Générales de Ventes AFCIC 2012 (CGV)

Les conditions générales de ventes ci-après s'appliquent à toutes les demandes d'inscription transmises à l'AFCIC par le client (formule interentreprises et formule intra entreprise).

Clauses communes aux formations inter et intra entreprise :

Règlement par un OPCA

Si le client souhaite que la formation soit facturée à son OPCA, il lui appartient de lui adresser la demande de prise en charge le plus tôt possible et en tout état de cause avant le début de la formation. En cas de défaut de paiement par l'OPCA ou de refus de prise en charge l'AFCIC facture au client la totalité des frais de formation.

Facturation

A la fin de la formation, l'AFCIC transmet par courrier au client la facture, la copie des feuilles d'émargement et l'attestation de formation.

La facture est payable par virement 30 jours nets, sans escompte pour règlement anticipé. Toute somme non payée à l'échéance est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une 1.5 fois le taux de l'intérêt légal.

En cas de retard de paiement, une procédure de relance est enclenchée : envoi d'une première relance d'impayé 60 jours après l'émission de la facture. Après 2 relances, l'AFCIC envoie une Mise en demeure prévoyant l'application des pénalités de retard indiquées dans la facture et des frais liés à la Mise en demeure (frais de recommandé, frais de gestion).

Convention de formation non signée par le client

En l'absence de convention signée par le client dans la mesure où la convention est envoyée en même temps que la convocation, les CGV s'appliquent (Notamment facturation à titre de dédommagement (non imputable) en cas d'annulation du client 2 jours avant la formation ou en cas d'absence du stagiaire si l'AFCIC n'a pas été prévenue 2 jours avant la formation).

Différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Imputabilité

Seule la DIRRECTE est compétente en matière d'imputabilité d'une action de formation.

Formation dispensée en formule « inter entreprises »

Inscription

Les inscriptions sont prises en compte à la réception par fax, mail ou courrier du bulletin d'inscription de l'AFCIC disponible sur notre catalogue et notre site Internet www.afcic.org.

Convocation – convention de formation

A la réception du bulletin d'inscription de l'AFCIC, le client reçoit par mail la convention de formation, la convocation, le programme, le plan d'accès et les présentes CGV.

Annulation d'inscription par le client ou absence du stagiaire

L'AFCIC facture la totalité de la prestation à titre de dédommagement (non imputable) en cas d'annulation de l'inscription par le client 2 jours francs avant la formation ou en cas d'absence non signalées au minimum 2 jours avant du ou des stagiaires inscrits (sauf en cas de maladie et sur justificatif médical).

Remplacement d'un stagiaire inscrit par un autre salarié du client

Le client a la faculté de remplacer un salarié indisponible par un autre salarié.

Report d'une session par l'AFCIC en cas d'inscription de moins de 3 stagiaires dans la session

L'AFCIC se réserve le droit de reporter un stage si un effectif optimal d'un point de vue pédagogique n'est pas atteint et en tout état de cause si moins de 3 stagiaires sont inscrits à la session. Le client peut accepter et reporter son inscription ou annuler son inscription sans frais.

Tarifcation

Les tarifs s'entendent HT par participant. Les tarifs sont disponibles sur notre site Internet www.afcic.org rubrique « planning ». Ils sont majorés du taux de TVA en vigueur.

Les prix couvrent les frais pédagogiques et les supports de formation remis aux stagiaires.

Formation dispensée en formule « intra – entreprise » pour les salariés d'une même entreprise

L'AFCIC privilégie les actions de formation réalisées dans la région Nord Pas de Calais et envoie un devis sur demande.

Les demandes hors région Nord Pas de Calais (minimum 2 jours consécutifs de formation) sont étudiées au cas par cas et font l'objet d'un devis, qui peut comprendre en plus un forfait lié au temps nécessaire pour effectuer le déplacement.

Inscription

Les inscriptions en formule « intra entreprise » sont prises en compte à la réception par fax, mail ou courrier du bulletin d'inscription intra de l'AFCIC.

Convocation – convention de formation

A la réception du bulletin d'inscription intra de l'AFCIC, le client reçoit par mail la convention de formation, la convocation globale pour l'ensemble des stagiaires, le programme, le plan d'accès si nécessaire et les présentes CGV.

Annulation d'inscription par le client ou absence du stagiaire

L'AFCIC facture la totalité de la prestation à titre de dédommagement (non imputable) en cas d'annulation de l'inscription intra entreprise par le client 2 jours francs avant la formation. En cas d'absence d'un ou plusieurs stagiaires, le tarif étant un tarif journée n'est pas proratisé.

Remplacement d'un stagiaire inscrit par un autre salarié du client

Le client a la faculté de remplacer un salarié indisponible par un autre salarié.

Tarifcation

Les stages **intra entreprise** sont facturés à la journée, quel que soit le nombre de participants limité à **10** par session.

Les déplacements et hébergement du formateur sont facturés en sus. S'il y a lieu, les frais de préparation font l'objet d'une convention et d'une facturation distincte.

Les prix sont HT majorés du taux de TVA en vigueur.

Les prix couvrent les supports de formation remis aux stagiaires.



Méthodes pédagogiques

Les formations animées par nos formateurs salariés se déroulent de la manière suivante :

- Présentation du formateur (expérience, formation)
- Présentation de l'organisation matérielle : horaires, pauses, lieu de repas, etc...
- Présentation du programme de formation
- Tour de table : les stagiaires se présentent, définissent leur rôle dans l'entreprise et expriment leurs attentes d'une manière générale et en fonction du programme (important en recyclage).
- La formation est basée sur une alternance de volets théoriques et de volets interactifs. Cette méthode permet aux stagiaires de faire part de leurs avis et expériences. Le but étant de matérialiser les parties théoriques pour mieux convaincre et permettre une meilleure assimilation des messages forts. Le travail de groupe en binôme ou en groupe est également pratiqué pour l'étude de documents par exemple.
- Les formateurs sont réactifs aux demandes particulières formulées durant le stage, y répondent dans la journée ou en différé selon la complexité.
- Moyens matériels utilisés au choix selon les actions : Apports théoriques sur présentations powerpoint, supports audiovisuels si nécessaire, exercices, mises en situation...
- Un support de cours est remis en fin de formation.
- Un questionnaire de satisfaction est rempli par chaque stagiaire en fin de formation.